

BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTIONS VENTES :

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur calculés sur le prix net vendeur sauf exceptionnellement stipulations contraires prévues au mandat.

- Jusqu'à 20 000 € forfait de 2 500€ ttc
- De 20 001 € à 50 000 € forfait de 3 500 € ttc
- De 50 001 € à 100 000 € forfait de 5 000 € ttc
- De 100 001 € à 150 000 € forfait de 7 500€ ttc
- De 150 001 € à 200 000 € forfait de 10 000€ ttc
- De 200 001 € à 500 000 € 5 % ttc
- De 500 001 € à 750 000 € 4,5 % ttc
- De 750 001 € à 1 000 000 € 4 % ttc
- De 1 000 001 € à 1 250 000 € 3,5 % ttc
- > 1 250 001 € 3% ttc

TRANSACTIONS LOCATIONS

Description de la mission : les visites, constitution de dossier et rédaction de bail.

HONORAIRES BAILLEURS :

7,5% TTC du loyer annuel hors charges

HONORAIRES LOCATAIRES :

Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail :

- Zone très tendue 12 € TTC par m² habitable
- Zone tendue 10 € TTC par m² habitable
- Hors zones 8 € TTC par m² habitable

HONORAIRES ETAT DES LIEUX D'ENTREE :

3 € TTC par m² habitable pour chacune des parties

GESTION :

Honoraires à la charge du mandant : 6 % HT (du loyer charges comprises) + TVA 20 %

Barème en vigueur au 1^{er} octobre 2018